

# HONORAIRES DE TRANSACTION

T.V.A 20 % Inclusive  
Tranche de prix non cumulable

## VENTE

Montant de la transaction	Habitation	Commercial ou Industriel	Terrains à Bâtir
Jusqu'à 100.000 €	7.000 € ttc		
De 100.001 € à 150.000 €	8.000 € ttc		
De 150.001 € à 220.000 €	9.000 € ttc		
De 220.001 € à 450.000 €	4 % ttc		
Plus de 450.001 €	3,5 % ttc		
Tous Montants		10% plafonné à 100.000 €	10.000 € ttc
Département 75, 92, 94, 78	5% ttc		

- ✓ Evaluation d'un bien immobilier : gratuite
- ✓ Rapport complet d'évaluation (pour succession, divorce, avocat, notaire, rachat de crédit, ou financement d'un autre projet): 180 € ttc  
Remboursé sous forme d'avoir sur les honoraires si le bien est vendu par l'agence (validité de l'avoir 12 mois).
- ✓ Forfait rédaction d'acte avec constitution du dossier d'usage et accompagnement jusqu'à la réitération de l'acte chez le notaire : 1.800 € ttc charge vendeur

*En cas de délégation de mandat, le montant de l'honoraire applicable reste celui du mandant principal*

## LOCATION

	Habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06.07.89, art 5)		Commercial, industriel ou professionnel
Honoraires Visite + constitution dossier + rédaction bail	zone tendue	Zone non tendue	20 % Montant du loyer annuel hors charges. Partager par moitié entre bailleur et locataire
	10 € ttc /m <sup>2</sup> de surface habitable, bailleur 10 € ttc /m <sup>2</sup> de surface habitable, locataire	8 € ttc /m <sup>2</sup> de surface habitable, bailleur 8 € ttc /m <sup>2</sup> de surface habitable, locataire	
Etat des lieux toutes zones	3 € ttc / m <sup>2</sup> de surface habitable		

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale à un plafond fixé par voie réglementaire.